



Commune de Bossonnens

CONVOCA TION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bossonnens sont convoqués en Assemblée communale le jeudi 9 décembre 2021 à 20h00 à la **salle polyvalente de l'école, route de Vevey 31.**

- Ordre du jour :**
1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 juin 2021
(ne sera pas lu)
 2. Présentation de la planification financière 2022-2026
 3. Présentation du budget de fonctionnement 2022
 - Rapport de la Commission financière
 - Vote
 4. Présentation du budget des investissements 2022
 - 4.1 Ordre et sécurité publics, défense**
 - Achat de places d'abri PC
 - 4.2 Protection de l'environnement et aménagement du territoire**
 - A) Approvisionnement en eau**
 - Changement conduite d'eau à la Route de l'Industrie
 - B) Aménagement du territoire**
 - Complément d'honoraires du bureau d'urbanisme pour la révision du PAL
 - 4.3 Rapport de la Commission financière**
 - 4.4 Vote**
 5. Règlement du cimetière et de la chapelle mortuaire
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Vote
 6. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Vote
 7. Révision des statuts du RSSV – Réseau santé et social de la Veveyse
 - Présentation
 - Vote
 8. Révision des statuts de l'ACV – Association des communes de la Veveyse
 - Présentation
 - Vote

- 9.** Révision des statuts de la RGV – Région Glâne-Veveyse
 - Présentation
 - Vote
- 10.** Révision des statuts du COV – Cycle d'orientation de la Veveyse
 - Présentation
 - Vote
- 11.** Divers

Le Conseil communal

Les budgets, le règlement du cimetière et de la chapelle mortuaire, le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution, les nouveaux statuts du RSSV, de l'ACV, de la RGV, du COV peuvent être consultés auprès du secrétariat durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet www.bossonnens.ch. Ils ne seront pas lus.

Cette assemblée sera tenue sans certificat Covid, mais avec port du masque et respect des distances. Aucun apéritif ne pourra être servi.